



**Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 25 novembre 2021, à 19 h au YMCA, 500, rue du Pont, salle multifonctionnelle**

**PRÉSENCES**

M <sup>me</sup> Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022) (coopté)
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
M. Martin Charest	Administrateur (2023)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2022)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M <sup>me</sup> Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2022) (coopté)
Alex Tremblay	Administratrice (2022) (cooptée)

**ABSENCE**

M <sup>me</sup> Alexandra Gargaun	Administratrice (2022)
-----------------------------------	------------------------

**AUTRES PRÉSENCES**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch–Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 personnes assistent à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

21-08-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-08-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 06
21-08-03	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	19 h 07
21-08-04	Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2021	19 h 08
21-08-05	Trésorerie	19 h 10
21-08-06	Cooptation de nouveaux administrateurs	19 h 15
21-08-07	Comité de bon voisinage	19 h 25
21-08-08	Préservation des arbres matures – action du conseil de quartier	20 h
21-08-09	Point d'information du conseiller municipal	20 h 15
21-08-10	Questions et commentaires du public	20 h 45
21-08-11	Mention des correspondances et représentations passées	21 h
21-08-12	Varia	21 h 05
21-08-13	Levée de l'assemblée	21 h 10

## PROCÈS-VERBAL

### 21-08-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 09. Il y a quorum. M. Daniel Leclerc fait lecture des consignes sanitaires.

### 21-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution statutaire

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

### 21-08-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

s.o.

### 21-08-04 Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2021

#### Résolution statutaire

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 28 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Secrétariat**

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale d'élection du 28 octobre sera adopté à la prochaine assemblée des membres.

M. Campagna mentionne qu'un registre des correspondances, un registre des résolutions et un répertoire de classement ont été créés sur Google Drive à l'usage du conseil d'administration.

## **21-08-05 Trésorerie**

Les démarches pour actualiser les signataires et accéder au compte du conseil de quartier sont en cours auprès de l'institution financière. L'état des revenus et dépenses est reporté à la prochaine assemblée. Des résolutions sont prises concernant les factures courantes.

### **RÉSOLUTION CA21-08-66**

#### **Concernant un paiement de 105 \$ pour la rédaction du procès-verbal.**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 25 novembre 2021 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION CA21-08-67**

#### **Concernant un paiement de 3 000 \$ dans le cadre du projet 2021 de sensibilisation à la sécurité routière.**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, APPUYÉ PAR M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, IL EST RÉSOLU d'émettre un chèque de 3000 \$ au conseil d'établissement de l'école Des Berges en paiement de frais encourus lors de l'activité de sécurité routière qui s'est tenue le 3 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION CA21-08-68**

#### **Concernant le renouvellement de l'assurance des bénévoles du conseil de quartier de Saint-Roch .**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de mandater M. Daniel Leclerc pour procéder au renouvellement de la couverture d'assurance des bénévoles du conseil de quartier de Saint-Roch auprès de la Ville de Québec.

## **21-08-06 Cooptation**

Quatre personnes sont intéressées à devenir membres cooptés. Trois d'entre elles ont rempli le formulaire de mise en candidature et obtenu les 10 appuis nécessaires. Leurs candidatures sont conformes.

Deux postes seulement sont disponibles. M. Cyril Pringault qui était présent à la dernière assemblée avait signifié qu'il était prêt à céder la place si une autre candidature pour un siège coopté étaient soumise par une femme, afin d'encourager la parité. Le conseil d'administration procède à la cooptation des deux candidats restants.

M. Jean-Baptiste Coubès s'est présenté lors de la dernière assemblée. Il est d'origine française et résident de Saint-Roch, en face du YMCA, depuis 12 ans. Il est père d'une adolescente de 15 ans. Il travaille comme analyste en informatique et coordonnateur des infrastructures auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Il est impliqué dans la gestion financière de sa copropriété qui compte 13 unités. Il souhaite s'impliquer dans le quartier et

beaucoup de sujets l'intéressent, en particulier le côté humain, le vivre ensemble et la sécurité routière

#### **RÉSOLUTION CA21-08-69**

##### **Concernant la nomination d'un administrateur coopté au sein du conseil de quartier.**

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Jean-Baptiste Coubès à titre de membre coopté est complète et conforme ;

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de nommer M. Jean-Baptiste Coubès comme administrateur coopté au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch. Son mandat commence maintenant et se termine en avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Alex Tremblay se présente. Elle a été candidate indépendante aux dernières élections municipales dans le district Saint-Roch–Saint-Sauveur. Elle souhaite poursuivre son implication en politique municipale. Ayant obtenu un poste en organisation communautaire à la Clinique Droit de Cité, elle souhaite se joindre au conseil d'administration du conseil de quartier pour représenter cet organisme. Elle a à cœur la mobilisation citoyenne et la défense des droits des personnes marginalisées.

#### **RÉSOLUTION CA21-08-70**

##### **Concernant la nomination d'une administratrice cooptée au sein du conseil de quartier.**

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Alex Tremblay à titre de membre coopté est complète et conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la candidate est à l'emploi de la Clinique Droit de Cité ;

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Florence Boucher Cossette, IL EST RÉSOLU de nommer Alex Tremblay comme administratrice cooptée au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch afin de représenter la Clinique Droit de cité. Son mandat commence maintenant et se termine en avril 2022.

Adoptée à l'unanimité.

#### **21-08-07 Comité de bon voisinage, secteur Saint-Roch sud-est (Lauberivière)**

M<sup>me</sup> Lavoie revient sur la formation du comité de bon voisinage dont il a été largement question à la dernière assemblée. Elle souhaite soumettre deux sujets à l'attention de l'assemblée :

- une résolution concernant les enjeux de cohabitation dans le secteur Saint-Roch sud-est résultant des réflexions du conseil d'administration sur le sujet en septembre dernier
- le rôle du conseil de quartier au sein du comité de bon voisinage et le recrutement éventuel de représentant.es des citoyen.nes au dit comité.

## **Résolution concernant les enjeux de cohabitation**

M<sup>me</sup> Lavoie fait lecture de la résolution. Des administrateur.trices soulèvent des questions concernant les points 1, 3 et 5 de la résolution.

Des amendements sont plus spécifiquement soumis concernant les points 3 et 5. Des discussions suivent. Des sous-amendements sont finalement retenus.

Ainsi le point 3 initialement libellé « Maintenir la présence policière dans le secteur résidentiel avoisinant Lauberivière et accroître la présence d'équipes mixtes formées d'un policier accompagné d'un intervenant psychosocial » est modifié par « Accroître la présence de représentants de l'équipe MULTI du SPVQ dans le secteur résidentiel avoisinant Lauberivière ».

Le point 5 « Installer, à proximité de Lauberivière, des toilettes publiques au bénéfice des usagers du secteur et de tout passant » est quant à lui remplacé par « Augmenter la disponibilité de facilités sanitaires dans le secteur ».

Ainsi amendée, la résolution est adoptée.

### **RÉSOLUTION CA21-08-71**

#### **Concernant les recommandations du conseil de quartier de Saint-Roch relatives aux enjeux de cohabitation dans la secteur Saint-Roch Est.**

CONSIDÉRANT le déménagement sur la rue du Pont à l'hiver 2021 de l'organisme Lauberivière, dont la mission consiste à offrir des services d'hébergement et de réinsertion sociale aux personnes sans-abri ;

CONSIDÉRANT que la présence de cet organisme, bien qu'ayant une mission essentielle et bienvenue dans Saint-Roch, peut occasionner des enjeux de vivre-ensemble avec la population locale ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce déménagement, plusieurs citoyens ont signalé au conseil de quartier de Saint-Roch une hausse, dans le secteur voisin de Lauberivière, de phénomènes tels que :

- présence d'attroupements fréquents sur la rue du Pont ;
- intrusion et vandalisme à l'intérieur d'immeubles ;
- véhicules, boîtes aux lettres et autres biens vandalisés ;
- présence d'excréments humains et d'urine sur les terrains et entrées d'immeubles privés ;
- rues souillées (bacs à ordures et de recyclage renversés, présence de paniers d'épicerie abandonnés, de masques sanitaires jetés au sol, de bouteilles de bière, de vomissures, de mégots de cigarettes, etc.) ;
- hurlements jour, soir, nuit, faisant en sorte qu'il n'est plus possible de laisser les fenêtres ouvertes ;
- recours à une intervention policière à la suite de menaces par des personnes en situation de crise ;

CONSIDÉRANT que ces observations rapportées par les citoyens suscitent pour plusieurs une diminution du sentiment de sécurité dans le quartier résidentiel se trouvant dans le secteur des rues du Pont, Xi'An, Fleurie et Carré Lépine, mais également à d'autres endroits dans St-Roch ;

CONSIDÉRANT que certains citoyens ont senti le besoin de munir leur résidence de dispositifs de sécurité tels que des serrures et barrières d'entrée supplémentaires, parois protectrices, systèmes de caméra, digicodes aux entrées, et ce à leurs frais ;

CONSIDÉRANT que certains citoyens ont mentionné être désormais hésitants à utiliser les services du YMCA, pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, en raison d'attroupements et d'agitation devant l'entrée du bâtiment ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'offrir aux personnes vulnérables, marginalisées ou en situation d'itinérance des services de qualité adaptés à leurs besoins, tout en prenant des mesures pour restaurer le sentiment de sécurité de tous les usagers du secteur et ce, sans nuire à la qualité du milieu de vie avoisinant ;

CONSIDÉRANT que d'autres organismes ayant une mission similaire, comme Le Local, vivent présentement une situation financière précaire, ce qui risque d'augmenter la pression sur Lauberivière et l'achalandage dans ce refuge ;

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Martin Charest, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Roch formule, à l'égard de la problématique ici présentée, les recommandations suivantes :

1. Rétablir une communication entre la Ville et les citoyens, en premier lieu par l'entremise d'un comité de bon voisinage où seraient présents à la fois les citoyens, des représentants de la Ville et des organismes concernés ;
2. Augmenter le nombre d'agents d'intervention et de prévention en poste à Lauberivière, ainsi que d'intervenants psychosociaux autant à l'intérieur des murs qu'à proximité de Lauberivière ;
3. Accroître la présence de représentants de l'équipe MULTI du SPVQ dans le secteur résidentiel avoisinant Lauberivière ;
4. Poursuivre et bonifier le programme de travail à la journée initié par le YMCA ;
5. Augmenter la disponibilité de facilités sanitaires dans le secteur ;
6. Dans une perspective long terme, accroître le soutien financier aux organismes communautaires de la Ville de Québec œuvrant en itinérance, en toxicomanie et en santé mentale, afin de leur permettre de mieux encadrer les besoins particuliers des clientèles et de rémunérer convenablement leurs intervenants, dont le travail est primordial dans le maintien de la cohabitation harmonieuse entre tous dans Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité.

## **Rôle du conseil de quartier au sein du comité de bon voisinage**

M<sup>me</sup> Lavoie et M. Campagna font un bref rappel des démarches entreprises jusqu'à maintenant concernant la formation du comité de bon voisinage et le rôle qu'a joué le conseil de quartier de Saint-Roch (voir le [procès-verbal](#) du 28 octobre 2021).

Les représentantes du CIUSSS-CN ont invité le conseil de quartier de Saint-Roch à être partenaire et à siéger sur le comité de bon voisinage. D'autres options sont aussi à l'étude.

M. Campagna énumère quatre options possibles : prudence et réserve, partenaire auxiliaire, leadership et prise en délibéré. Le conseil de quartier détient la légitimité ([R.R.V.Q., ch. F-1](#), art. 121) pour assumer le leadership et prendre en charge le comité bon voisinage, toutefois les moyens de réalisation doivent provenir des institutions responsables (CIUSSS-CN et Ville de Québec) et non du conseil de quartier. En tant qu'institution de proximité, le conseil de quartier doit faire preuve de prudence et n'a pas à porter l'odieux du retard dans la mise en œuvre d'une instance de concertation qui aurait dû être créée beaucoup plus tôt par les institutions responsables, dans un esprit de gestion prévoyante. Les délais encourus ont contribué dans une large mesure au bris de confiance qui est manifeste chez plusieurs personnes établies (résidents, gens d'affaires) du secteur concerné. Le pouvoir de revendiquer leur qualité de vie a été nié à ces citoyens, étiquetés d'être des « intolérants », et le rétablissement du lien de confiance avec les institutions responsables passe par un recouvrement du pouvoir citoyen, condition préalable à une recherche de vérité et de réconciliation. Enfin, M. Campagna considère qu'un pas important vers le rétablissement de la confiance avec les citoyens pourra vraisemblablement être accompli si les institutions responsables présentent des excuses à la population quant à ce qui constitue manifestement un échec de l'acceptabilité sociale du projet de déménagement de Lauberivière. Il en appelle à MM. Monty et Delamarre, respectivement directeur général de la Ville de Québec et président-directeur général du CIUSSS-CN, à assumer leurs responsabilités et à poser ce geste de bonne foi.

M<sup>me</sup> Serières, du CIUSSS-CN, intervient depuis la salle pour reconnaître qu'il y a eu des délais ; depuis septembre, un cadre a été proposé. Le comité devrait démarrer en janvier 2022. La collaboration du conseil de quartier est souhaitée parce qu'il est porteur de la vision du quartier et de ses résidents. Il peut intervenir de plusieurs manières, désigner des représentants au comité, valider les démarches de fonctionnement et jouer un rôle dans les points de suivi.

Avant d'engager le conseil de quartier, M<sup>me</sup> Tremblay souhaiterait prendre connaissance d'une proposition plus formelle décrivant les charges et responsabilités du conseil de quartier au sein du comité de bon voisinage. Elle opérerait donc pour une prise en délibéré.

Dans l'ensemble, les membres conviennent que le lien de confiance doit être rétabli. La pertinence d'un partenariat et la forme que celle-ci pourrait prendre feront l'objet d'un débat à la prochaine assemblée.

## **RÉSOLUTION CA21-08-72**

### **Concernant la participation du conseil de quartier de Saint-Roch au comité de bon voisinage dans le secteur Saint-Roch sud-est (Lauberivière).**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch prenne en délibéré la question de sa participation et son rôle au sein d'un éventuel comité de bon voisinage, soit jusqu'à la prochaine assemblée prévue le 27 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Mme Cloutier du CIUSSS-CN précise que l'organisme va poursuivre la démarche de création du comité de bon voisinage et informer le conseil de quartier de l'avancement de cette démarche. Le comité de bon voisinage proposera éventuellement ses idées sur la nature de la participation du conseil de quartier.

Le sujet du recrutement éventuel par le conseil de quartier de Saint-Roch de représentant.es des citoyens au sein du comité est également reporté en janvier.

### **21-08-08 Préservation des arbres matures – action du conseil de quartier**

Rappelant l'abattage récent de quinze arbres lors de travaux municipaux sur la rue de Xi'an, M<sup>me</sup> Lavoie mentionne que le conseil de quartier a déjà exprimé ses préoccupations sur le besoin de préserver la canopée, de bonifier la réglementation municipale et de cibler des actions concrètes d'ici 2025 (voir le procès-verbal du [27 juin 2019](#)). Il serait important de réitérer cette position et éventuellement d'organiser une soirée d'échange sur le sujet. Elle propose une résolution en ce sens.

## **RÉSOLUTION CA21-08-73**

### **Concernant la tenue d'une soirée d'échange sur la préservation des arbres matures dans la Ville de Québec et le quartier de Saint-Roch en particulier.**

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Saint-Roch s'est déjà prononcé sur la nécessité de préserver et de protéger les arbres et boisés existants (voir le procès-verbal du [27 juin 2019](#), résolution CA19-06-57) ;

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch réitère le besoin de mieux encadrer la coupe d'arbres matures par la Ville de Québec ; le conseil de quartier organisera en janvier 2022 une soirée d'échange sur la question de la préservation des arbres matures et les moyens de préserver ces derniers, en y conviant les représentants des organisations intéressées par cette question.

Adoptée à l'unanimité.

L'événement se tiendra à coût nul.

### **21-08-09 Point d'information du conseiller municipal**

M. Pierre-Luc Lachance, nouvellement réélu dans le district de Saint-Roch–Saint-Sauveur, remercie tous les citoyen.nes du quartier pour leur participation aux élections et la confiance qu'il lui ont manifestée. Il occupera la fonction de 2<sup>e</sup> vice-président du comité exécutif et sera responsable des finances, de la vie démocratique, de l'interaction citoyenne, de l'approvisionnement et des ressources matérielles, du déneigement, du transport et la mobilité – excluant le réseau de transport en commun (RTC) et le réseau structurant (RSTC). Il mentionne que M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland, conseillère dans Montcalm–Saint-Sacrement, devient la nouvelle présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Vivre ensemble – Donnant suite à l'invitation de M. Campagna, M. Lachance souhaite parler au nom du politique à la Ville de Québec et reconnaît que la Ville de Québec n'a pas été à la hauteur dans le dossier de Lauberivière. Il s'excuse en son nom et au nom de la Ville. La nouvelle administration à la Ville entend rectifier les choses.

Toilettes publiques – À la suite des commentaires de résidents à l'effet que des personnes urinent un peu partout, une rencontre a eu lieu avec la Ville sur un projet de toilettes temporaires (roulotte). L'installation desservirait les gens qui fréquentent le secteur mais également, en été, les cyclistes et les marcheurs. À moyen terme, la Ville vise l'installation d'une toilette publique permanente.

Le Local – La Fabrique a fait part de son intention de revoir l'usage du sous-sol de l'église Saint-Roch de sorte que le bail de l'organisme Le Local prendra fin en janvier prochain. Pour le moment, aucun nouveau local n'est ciblé pour relocaliser l'organisme qui dessert environ 120 personnes. La Ville travaille actuellement à trouver une solution avec l'organisme. M<sup>me</sup> Tremblay fait remarquer qu'il s'agit d'une ressource essentielle pour les personnes en situation de vulnérabilité et qu'il est important qu'il soit fonctionnel. Un propriétaire immobilier présent à l'assemblée ainsi qu'un entrepreneur ont fait part de leur intérêt à en savoir davantage sur les besoins de l'organisme.

Présence policière – La présence policière s'est accentuée dans certains secteurs du quartier et des citoyens ont l'impression que le reste du quartier est abandonné. M. Lachance a pris l'initiative de demander au Service de police de la Ville de Québec de faire une présentation au conseil de quartier en début d'année sur la surveillance policière dans Saint-Roch. Le conseil d'administration appuie cette initiative.

Trafic lourd – La circulation lourde est maintenant interdite entre les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency et la traverse de Lévis. Ce n'est pas parfait, mais cela devrait contribuer à diminuer les inconvénients du trafic lourd dans le secteur.

Travaux sur Dorchester – Les travaux se poursuivent, mais le pire est derrière nous. Des canalisations sont en cours d'installation sur la rue Saint-Joseph entre de la Couronne et du Parvis.

Rues de Xi'an et Monseigneur-Gauvreau – L'asphaltage a été fait, mais le mur de soutènement est toujours à faire. Il devrait y avoir encore du stationnement sur rue mais M. Lachance ignore quelles modalités cela prendra. Il fera un suivi sur

ce sujet.

Dépôt des matériaux – La demande pour un mur anti-bruit a été réitérée. On ne sait pas encore si le dépôt sera déplacé ou non. M<sup>me</sup> Boucher Cossette rappelle que les citoyen.nes du secteur se sentent très concerné.es et que leur confiance doit être regagnée.

Collecte des végétaux – M. Campagna mentionne que l'information précédemment fournie par le 311 était erronée et qu'il y aura collecte des feuilles mortes dans le quartier. Il remercie MonSaintRoch pour avoir contribué à démêler la situation.

Financement des conseils de quartier – M. Campagna souhaiterait que M. Lachance, à titre de nouveau responsable des finances à la Ville de Québec, contribue depuis sa nouvelle position à améliorer le financement des conseils de quartier, notamment par une indexation des budgets de fonctionnement et d'initiatives.

#### **21-08-10 Questions et commentaires du public**

Aucune question ni commentaire du public.

#### **21-08-11 Mention des correspondances et représentations passées**

- 10-27 – Ville de Québec – Annonce - Formation pour les nouveaux administrations
- 10-29 – YMCA Québec – Projet Rue du Pont - Questionnaire en ligne
- 11-04 – Engrenage Saint-Roch – Utilisation de l'Espace du Parvis – Sondage
- 11-04 – Engrenage Saint-Roch – Demande d'information sur les activités du conseil de quartier de Saint-Roch
- 11-05 – Café Rencontre du centre-ville – Information sur l'organisme
- 11-05 – Ville de Québec – Séance d'information sur les installations sanitaires sur Carré-Lépine
- 11-05 – M<sup>me</sup> Julie Hardy – Demande de consultation du procès-verbal CA2107
- 11-09 – Engrenage Saint-Roch – Utilisation de l'Espace du Parvis – Invitation à participer
- 11-10 – Comité de bon voisinage - rencontre CIUSSS et Ville de Québec – M<sup>me</sup> Lavoie et M. Campagna étaient présents
- 11-11 – Ville de Québec – Séance d'information sur les installations sanitaires sur Carré Lépine – M. Campagna et M. Woo étaient présents
- 11-11 – Ville de Québec - Formation sur la nouvelle politique de participation publique – M<sup>me</sup> Lavoie était présente

#### **21-08-12 Varia**

s.o.

#### **21-08-13 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 21 h 20. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le jeudi 27 janvier 2022.